

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**du mardi 9 avril 2019 à 20 h 30 – lieu : DOLLON**

**ORDRE DU JOUR :**

**1. AFFAIRES FINANCIERES**

- 1.1. Non-assujettissement à la TVA du bâtiment industriel MOVALTEC,
- 1.2. Vote des taux de fiscalité 2019,
- 1.3. Vote des Budgets Primitifs 2019,
- 1.4. Zone d'Activité du Bray : vente de la parcelle cadastrée Section AL n° 344,
- 1.5. Zone d'Activité du Bray : vente de la parcelle cadastrée Section AL n° 330,
- 1.6. Base de Loisirs de Lavaré :
  - 1.6.1. Tarification 2019 : Camping / Activités,
  - 1.6.2. Chalets : Pack séminaire.

**2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES**

- 2.1. SMIRGEOMES : changement de nom et modification statutaire,
- 2.2. EARL LECOURT de Marolles les Saint-Calais : avis sur extension d'un élevage avicole,
- 2.3. Contrat Territoire Innovant : proposition de nouveau contrat.

**3. VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

- 3.1. Marché de fauchage/débroussaillage – voirie communautaire : attribution du marché 2019

**4. INFORMATIONS DU PRESIDENT, DES VICES PRESIDENTS ET MANDATAIRES**

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 28 mars 2019

Date d'affichage : 29 mars 2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 46

Présents : 37

Votants : 45

**Etaient Présents :**

MM. BRETON Jacky, BATARD Gérard, BLOT Jean-Marc, BONNEFOY Bernard, CARREAU Alain, CHAMBRIER-GILLOT David, FOUCAULT Yves, FOUQUET Marc, GASCHET Léonard, GRÉMILLON Patrick, HALGRIN Yannick, HERPIN Jean-Jacques, HUGER Jean-Pierre, LACOCHE Jacques, LAMBERT Jean-Marc, LANDRÉ Daniel, LEROY Michel, NICOLAY Christophe, PAIRIGOUAS Michel, PARANT Joël, RENVOISÉ Guy, REZÉ Claude, SOREL Gilbert, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, CHEREAU Laurence, FERRAND Brigitte, GARREAU Aline, HÉRISSON Arlette, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MERCIER Nadine, NELET Annie, PILETTE Maryline, RIOTON Marlène, STERBA Éléonora, membres titulaires.

M. LEDRU Jacky, membre suppléant.

**Etaient Excusés :**

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pouvoir à M. LAMBERT Jean-Marc

M. CHÉRON Michel

M. HARMAND Jean-Loup donne pouvoir à M. BRETON Jacky

M. MARIAIS Jean-Pierre donne pouvoir à Mme NELET Annie

M. MASSE Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole

Mme GAUTIER Cindy donne pouvoir à Mme GARREAU Aline

Mme LAUNAY Marie-Claire donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques

Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PAIRIGOUAS Michel

Mme TEISSIER Monique donne pouvoir à M. BLOT Jean-Marc

Mme BOSSION-CHOQUET, trésorière

M. FOUQUET Marc est nommé secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Jacky BRETON, Président.

Le compte rendu du conseil communautaire du 28 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

## I) Affaires Financières

### 1.1 Non-assujettissement à la TVA du bâtiment industriel MOVALTEC

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire que le bâtiment industriel MOVALTEC situé sur la ZA du Bray à Vibraye a été vendu selon un acte notarié du 26 juillet 2017.

Vu la sortie de ce bien du patrimoine de la Communauté de Communes, le budget principal n'a plus lieu d'être assujetti à la TVA pour ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- De cesser l'assujettissement à la TVA du Budget Principal - (SIRET n°200 072 692 00011) pour le Bâtiment MOVALTEC.

### 1.2 Vote des taux de fiscalité 2019

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les bases d'imposition prévisionnelles 2019,

Monsieur le Président rappelle les taux votés en 2018 :

- ✓ Taxe d'Habitation 11,30 %
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties 1,88 %
- ✓ Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties 3,12 %

Avec intégration fiscale progressive de ces trois taux sur une durée de 10 ans,

- ✓ Cotisation Foncière des Entreprises 21,72 %

Avec l'intégration fiscale progressive obligatoire de ce taux, soit une durée de 2 ans.

Il est proposé au Conseil Communautaire de déterminer les taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée, à l'unanimité :

- **FIXE** les taux d'imposition au titre de l'année 2019, comme suit :

- ✓ **Taxe d'Habitation** 11,30 %
- ✓ **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties** 1,88 %
- ✓ **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties** 3,12 %
- ✓ **Cotisation Foncière des Entreprises** 21,72 %

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

### 1.3 Vote des Budgets Primitifs 2019

Tous les budgets ont été votés, ils s'équilibrent, en dépenses et en recettes, comme suit :

- Budget annexe – Petite Enfance : voté à l'unanimité

- 307 453.00 € pour la section de Fonctionnement
- 443 814.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe - Base de loisirs : décidé par 39 voix POUR / 4 voix CONTRE / 2 abstentions

- 218 966.00 € pour la section de Fonctionnement
- 444 787.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe - Habitations légères de loisirs : décidé par 39 voix POUR / 5 voix CONTRE / 1 abstention

- 192 921.00 € pour la section d'Exploitation
- 107 814.00 € pour la section d'Investissement

- Budget annexe - Centre de Santé : voté à l'unanimité
  - 90 296.00 € pour la section de Fonctionnement
  - 5 344.00 € pour la section d'Investissement
- Budget annexe - SPANC : voté à l'unanimité
  - 13 900.00 € pour la section d'Exploitation
  - 1 200.00 € pour la section d'Investissement
- Budget annexe - Ordures Ménagères : voté à l'unanimité
  - 1 423 590.00 € pour la section d'Exploitation
  - 1 900.00 € pour la section d'Investissement
- Budget annexe - Locations ou ventes de bâtiments industriels : voté à l'unanimité
  - 345 384.00 € pour la section de Fonctionnement
  - 327 283.00 € pour la section d'Investissement
- Budget annexe - Aménagement de terrains – zone du Pressoir 1 : voté à l'unanimité
  - 32 302.00 € pour la section de Fonctionnement
  - 31 502.00 € pour la section d'Investissement
- Budget annexe - Aménagement de terrains – zone du Pressoir 2 : voté à l'unanimité
  - 282 093.00 € pour la section de Fonctionnement
  - 281 793.00 € pour la section d'Investissement
- Budget annexe - ZAC de la Bray : voté à l'unanimité
  - 117 041.00 € pour la section de Fonctionnement
  - 116 426.00 € pour la section d'Investissement
- Budget annexe - ZC du Bray : voté à l'unanimité
  - 128 645.00 € pour la section de Fonctionnement
  - 128 645.00 € pour la section d'Investissement
- Budget annexe – ZA de la Pocherie : voté à l'unanimité
  - 22 093.00 € pour la section de Fonctionnement
  - 22 093.00 € pour la section d'Investissement
- Budget annexe – ZA Les Chapelles : voté à l'unanimité
  - 16 995.00 € pour la section de Fonctionnement
  - 16 995.00 € pour la section d'Investissement
- Budget annexe – ZA la Borde : voté à l'unanimité
  - 65 391.00 € pour la section de Fonctionnement
  - 65 391.00 € pour la section d'Investissement
- Budget Principal : décidé par 42 voix POUR / 3 abstentions
  - 7 142 504,00 € pour la section de Fonctionnement
  - 2 554 009,00 € pour la section d'Investissement

#### **1.4 Zone d'Activité du Bray : vente de la parcelle cadastrée Section AL n° 344**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la Pharmacie du Marché de Vibraye représentée par Messieurs Romain BRIERE et Pierre Daniel BERNARD souhaite acquérir un terrain à la Zone d'activités du Bray, correspondant à la parcelle cadastrée AL 344, d'une contenance de 3 835 m<sup>2</sup> au prix de 3.60 € HT le m<sup>2</sup>.

L'estimation domaniale réalisée par France Domaines en date du 19 février 2019, estime le prix de vente à 3.60 € HT / m<sup>2</sup> avec une marge de négociation de +/- 15 %, soit un prix de 13 806 € HT.

Il est proposé de céder le terrain au prix de 3.60 € le m<sup>2</sup> H.T., tarif pratiqué sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur. La signature de l'acte se tiendra en l'étude notariale de Maître HAEUW, à Vibraye.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la vente de ce terrain dans les conditions décrites ci-dessus

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 43 voix pour et 2 abstentions :

- **DECIDE** la vente de la parcelle de la Zone d'Activités du Bray à Vibraye, cadastrée Section AL n° 344 pour une superficie totale de 3 835 m<sup>2</sup> au prix de 3.60 € le m<sup>2</sup> H.T. en faveur de la Pharmacie du Marché de Vibraye, gérée par Messieurs Romain BRIERE et Pierre Daniel BERNARD, en l'étude notariale retenue par l'acquéreur, Maître HAEUW de Vibraye.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

### **1.5 Zone d'Activité du Bray : vente de la parcelle cadastrée Section AL n° 330**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que la SCI du 3 rue de l'Etang la vigne représentée par Monsieur Romain LETANG souhaite acquérir un terrain à la Zone d'activités du Bray, correspondant à la parcelle cadastrée AL 330, d'une contenance de 2 813 m<sup>2</sup> au prix de 3.60 € HT le m<sup>2</sup>.

L'estimation domaniale réalisée par France Domaines en date du 27 mars 2019, estime le prix de vente à 3.60 € HT / m<sup>2</sup> avec une marge de négociation de +/- 10 %, soit un prix de 10 126,80 € HT.

Il est proposé de céder le terrain au prix de 3.60 € le m<sup>2</sup> H.T., tarif pratiqué sur l'ensemble du territoire de la collectivité.

Les frais de bornage sont à la charge du vendeur et les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

La signature de l'acte se tiendra en l'étude notariale de Maître HAEUW, à Vibraye.

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la vente de ce terrain dans les conditions décrites ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **DECIDE** la vente de la parcelle de la Zone d'Activités du Bray à Vibraye, cadastrée Section AL n° 330 pour une superficie totale de 2 813 m<sup>2</sup> au prix de 3.60 € le m<sup>2</sup> H.T. en faveur de Monsieur Romain LETANG, en l'étude notariale retenue par l'acquéreur, Maître HAEUW de Vibraye.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes, tout document relatif à ce dossier.

### **1.6 Base de Loisirs de Lavaré**

#### **1.6.1 Tarification 2019 : camping**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la grille de tarifs du camping intercommunal au titre de l'année 2019 telle qu'annexée à la présente délibération.

Il est indiqué la proposition d'ajouter cette année, la tarification pour la location d'emplacement destiné à accueillir un barnum pour les hébergements au prix de 4 € la nuitée ainsi que la location d'emplacement destiné à barnum pour la logistique (cuisine, salle activité, etc...) au prix de 2 € la nuitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** la grille tarifaire présentée au titre de la saison 2019,
- **VALIDE** l'ajout des deux nouveaux tarifs liés à la location d'emplacement de barnum,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document se rapportant à ce dossier.

### 1.6.2 Tarification 2019 : activités

Monsieur le Président propose à l'Assemblée d'ajouter aux activités habituelles de la Base de Loisirs, de nouvelles prestations, à savoir :

- Stage nautique ou autre (sur 2 heures) : 15 € par personne ;
- Pratique de la musique :
  - 110 € pour 1 h 30,
  - 150 € pour 2 h 00.
- Prêt vélo pour résidents de chalets : montant du chèque de caution : 100 € pour un prêt gratuit du vélo sur la durée du séjour « long séjour » (1 semaine pour les résidents des chalets et 4 nuitées pour les campeurs).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** les propositions expliquées ci-dessus, applicable pour la saison 2019,
- **VALIDE** les tarifs proposés liés aux activités de stage, pratique de la musique,
- **VALIDE** la caution applicable sur le prêt de vélo pour les longs séjours,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document se rapportant à ce dossier.

### 1.6.3 Chalets : pack séminaire

Afin d'optimiser la location des équipements hors période estivale (juillet / août), il est proposé d'ajouter un nouveau pack, dénommé « pack séminaire ».

Cette offre comprend la location de la salle « La Clairière », la location de chalets pour 1 nuitée avec fourniture de draps et forfait ménage inclus.

Il est proposé d'acter les tarifs 2019 présentés selon le tableau annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** la nouvelle formule « pack séminaire » pour les chalets du Val de Braye,
- **VALIDE** les tarifs proposés pour une commercialisation immédiate,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document se rapportant à ce dossier.

## **II) Affaires Administratives**

### **2.1 SMIRGEOMES : changement de nom et modification statutaire**

Monsieur le Président informe que le conseil syndical du SMIRGEOMES en date du 24 janvier 2019 a accepté la demande de transfert de la compétence collecte du SICTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce dernier lui ayant déjà confié en 2013, la gestion de sa compétence traitement ce transfert induit de fait, la dissolution du SICTOM au profit du SMIRGEOMES.

En conséquence, cette fusion impose une adaptation des statuts du SMIRGEOMES et un changement de nom.

Il est donc nécessaire, comme le prévoit la loi que les communautés de communes adhérentes au SMIRGEOMES se prononcent sur ce transfert et sur la modification statutaire dans un délai de 3 mois.

LE SMIRGEOMES devient SYVALORM- Loir et Sarthe (Syndicat Mixte de Valorisation des Ordures Ménagères-LOIR et Sarthe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ENTÉRINE** le changement statutaire expliqué ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- **VALIDE** le nouveau nom du syndicat gérant la collecte et le traitement des déchets ménagers, à savoir SYVALORM Loir et Sarthe,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document se rapportant à ce dossier.

### **2.2 EARL LECOURT de Marolles les Saint-Calais : avis sur extension d'un élevage avicole**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée l'objet de l'enquête publique concernant le projet de l'EARL LECOURT visant à étendre l'élevage avicole situé au lieu-dit « La Cailletière » sur la commune de Marolles les Saint Calais, comprenant :

- La construction d'un nouveau bâtiment d'élevage en complément de 2 bâtiments existants, portant la capacité maximale de l'élevage à 57 500 emplacements,
- L'implantation d'une réserve incendie,
- L'extension de la fumière existante,
- L'ajout de 2 citernes de gaz,
- La création des 3 silos d'alimentation du nouveau bâtiment.

Ce dossier concerne également un plan d'épandage (en extension) sur les communes de Marolles-les-Saint-Calais, Saint-Calais, Saint-Gervais-de-Vic, Berfay et Valennes.

Monsieur le Président indique que :

- L'avis de l'autorité environnementale est un avis tacite : sans observation,
- L'avis de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité : pas de remarque à formuler dans la mesure où ce dossier n'a pas d'incidence directe sur les IGP concernées.

Les membres du conseil sont invités à émettre un avis sur ce projet. Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable** au projet présenté,
- **PRÉCISE** n'avoir aucune observation à formuler,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille, tout document se rapportant à ce dossier.

### 2.3 Contrat Territoire Innovant : proposition de nouveau contrat

Monsieur le Président expose à l'Assemblée, les termes du nouveau Contrat Territoire Innovant (CTI) visant à préciser les modalités de prise en charge par le Département d'une partie du financement initialement pris en charge par la Communauté de communes selon la programmation annuelle définie.

La Communauté de communes s'engage, en contrepartie, à veiller à la bonne exécution du présent contrat et plus particulièrement à la réalisation du programme pluriannuel de déploiement de la fibre optique et à prévoir les crédits nécessaires.

Le nouveau CTI se substitue à l'ancien, toujours en vigueur, qui s'en trouve résilié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les termes du nouveau Contrat Territoire Innovant tel que joint en annexe à la présente délibération,
- **APPROUVE** le plan de financement du Contrat Territoire Innovant suivant :

Année	Effort supplémentaire du Département au titre des CTI	Participation de l'EPCI
2015		
2016		
2017		
2018	523 000,00 €	761 500,00 €
2019	121 800,00 €	794 500,00 €
2020		56 000,00 €
2021		
<b>Total</b>	<b>644 800,00 €</b>	<b>1 612 000,00 €</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le nouveau Contrat Territoire Innovant avec le Département et le Syndicat Mixte Sarthe Numérique ainsi que tous les documents y afférents.

### III) Voirie Communautaire

#### 3.1 Marché de fauchage et débroussaillage des voies communautaires : attribution du marché 2019

Monsieur le Président informe qu'une consultation a été lancée le 18 février 2019, pour les travaux de fauchage et débroussaillage des voies communautaires, sur les communes de Berfay, Dollon, Ecorpain, Marolles-les-Saint-Calais, Montailié, Saint Gervais de Vic, Semur-en-Vallon et Vancé.

La date limite de remise des offres était fixée au 11 mars 2019 à 12 heures.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 mars 2019 :

N° Pli	Candidat	Montant de l'offre HT
1	Chéron Sarl	36 941 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement présenté,
- **ATTRIBUE** le marché de service à l'entreprise CHÉRON SARL, pour un montant de 36 941.00 € HT, soit 44 329.20 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché ainsi que tout document afférent.

#### IV) Informations du Président, des Vices Présidents et mandataires

**Réunion démarche offre de soins** : mercredi 24 avril 2019 à 19 h 00 – salle des fêtes de St-Calais

**Bilan social Sarthe Habitat** : mardi 28 mai 2019 à 14 h 15 (communes concernées : Berfay / Bessé sur Bray / Dollon / Lavaré / Semur en Vallon / Vibraye / Saint-Calais).

#### Prochaines dates de réunions

<b>Bureau :</b>	14 mai 2019 – 20 h 30 – (hôtel communautaire)
<b>Conseil communautaire :</b>	25 avril 2019 – 20 h 30 à Evallé 23 mai 2019 – 20 h 30 à Lavaré
<b>Commissions :</b>	<b>CAO :</b> 23 avril 2019 à 14 h 30 (hôtel communautaire – analyse des offres étude pré-opérationnelle OPAH) <b>RESSOURCES HUMAINES :</b> 23 avril 2019 à 18 h 00 (hôtel communautaire)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.

#### Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20190401	Bâtiment industriel MOVALTEC – non assujettissement à la TVA du Budget Principal	2019/40
20190402	Vote des taux de fiscalité 2019	2019/40
20190403	Vote du budget annexe 2019 : Petite Enfance	2019/40
20190404	Vote du budget annexe 2019 : Base de loisirs	2019/40
20190405	Vote du budget annexe 2019 : Habitations légères de loisirs	2019/40
20190406	Vote du budget annexe 2019 : Centre de santé	2019/41
20190407	Vote du budget annexe 2019 : SPANC	2019/41
20190408	Vote du budget annexe 2019 : Ordures ménagères	2019/41
20190409	Vote du budget annexe 2019 : Locations ou ventes de bâtiments industriels	2019/41
20190410	Vote du budget annexe 2019 : Aménagements de terrains – zone du Pressoir 1	2019/41
20190411	Vote du budget annexe 2019 : Aménagements de terrains – zone du Pressoir 2	2019/41
20190412	Vote du budget annexe 2019 : ZAC de la Bray	2019/41
20190413	Vote du budget annexe 2019 : ZC du Bray	2019/41
20190414	Vote du budget annexe 2019 : ZAC de la Pocherie	2019/41
20190415	Vote du budget annexe 2019 : ZAC des Chapelles	2019/41
20190416	Vote du budget annexe 2019 : ZAC La Borde	2019/41
20190417	Vote du Budget Primitif 2019 : Budget Principal	2019/41
20190418	Zone d'Activités du Bray : vente d'un terrain (section AL n° 344) – Dossier BRIERE / BERNARD	2019/41
20190419	Zone d'Activités du Bray : vente d'un terrain (section AL n° 330) – Dossier LETANG	2019/42



20190420	Base de Loisirs de Lavaré : tarifs camping 2019	2019/42
20190421	Base de Loisirs de Lavaré : ajout d'activités - tarifs 2019	2019/43
20190422	Chalets du Val de Braye : pack séminaire	2019/43
20190423	SMIRGEOMES : changement de nom et modification statutaire	2019/44
20190424	Enquête publique – EARL LECOURT : demande d'autorisation environnementale pour extension d'un élevage avicole	2019/44
20190425	Contrat Territoire Innovant : nouveau contrat	2019/45
20190426	Voirie communautaire : attribution du marché fauchage et débroussaillage – programme 2019	2019/45